

Tables-rondes : Une nouvelle manière de penser et concevoir les responsabilités et le rôle du géomètre

Nouveau concept, nouvelle manière de fédérer et de mobiliser les compétences, les savoirs et les expertises et voie tout indiquée visant à mettre en place, sur la base d'une démarche concertée, les outils et mécanismes favorables à l'innovation, l'idée des tables-rondes de la FGF est, pour les géomètres, une nouvelle manière d'approfondir et de penser les responsabilités et le rôle de la profession.

Conçues dans un esprit de créativité, de complémentarité active et agissante, les tables-rondes se veulent un espace d'échange concret. Un espace où les acteurs publics, chercheurs et universitaires, experts et praticiens entendent relever le niveau des débats pour faire progresser la profession en consolidant les connaissances et compétences des participants.

Pour nos universités 2019, quatre (4) tables-rondes vous sont proposées :

Table-ronde #1	Planification urbaine en Afrique : quel modèle pour quelle stratégie ?
Table-ronde #2	L'initiative UN-GGIM : Pour un état des lieux des compétences et besoins en matière de systèmes de référence géodésiques dans les pays d'Afrique
Table-ronde #3	Vers une gestion intégrée du foncier et de l'eau pour atténuer les effets du changement climatique et promouvoir un développement agricole et urbain durable
Table-ronde #4	La modernisation des systèmes cadastraux pour une meilleure gouvernance des territoires

Le choix des thèmes relève de notre volonté délibérée d'inciter la communauté des géomètres à s'emparer de la dimension foncière des grands enjeux économiques, politiques, sociaux et environnementaux de ce début de 21^e siècle qui interrogent et bouleversent les modes de vie et d'organisation des populations humaines.

Certes, les attentes des décideurs, des acteurs scientifiques et académiques ainsi que des professionnels du foncier sont assez nombreuses. Aussi, chaque table-ronde sera une opportunité de communication et de partage des expériences, des outils, des bonnes pratiques nationales et des recommandations internationales dans chacun de ces domaines.

Les tables-rondes offriront aux participants l'opportunité de réfléchir à partir de constats partagés, préalables nécessaires, à même de permettre de définir les lignes directrices pour toute action à mener localement ou régionalement. Les débats et discussions qui seront engagés permettront de mettre en œuvre une série d'orientations sur les différents thèmes traités susceptibles d'irriguer la gouvernance foncière en Afrique, et ailleurs, sur les plans législatif, technique et institutionnel.



En résumé, la table-ronde doit permettre :

- D'assurer un espace d'échange et de conseil pour les différents intervenants dans le domaine du foncier ;
- D'aboutir à une compréhension cohérente des paradigmes de chacune des thématiques traitées ;
- De promouvoir les bonnes pratiques en matière foncière, par une approche comparative des initiatives, des pratiques, des expériences nationales et des recommandations internationales ;
- D'accompagner les politiques publiques dans la maîtrise des moyens de gestion du foncier ;
- De développer des compétences et des aptitudes professionnelles par un processus de dialogue et d'échange d'expériences, soutenu et pérenne.

Table ronde #3

Vers une gestion intégrée des terres et des eaux pour atténuer les effets du changement climatique et promouvoir un développement agricole et urbain durable

Exposé des motifs

L'eau et le changement climatique sont régulièrement cités parmi les crises les plus graves que l'humanité aura à affronter pendant les prochaines décennies. En fait, les liens entre les deux enjeux sont si étroits que l'on devrait peut-être plutôt y voir un seul et unique enjeu.

En effet, les impacts du changement climatique se feront principalement sentir (aux hommes) à travers l'eau : sécheresses, inondations, élévation du niveau des mers et érosion côtière.

Or, la question foncière est au cœur de la démarche de protection de la ressource en eau. De nombreuses initiatives menées un peu partout depuis une dizaine d'années en témoignent. Elles soulignent la dimension collective que recouvre la préservation de la ressource tout au long du cycle de l'eau, mais aussi la multiplicité des enjeux qui y sont liés, du fait de la concurrence entre usages (projets d'aménagement urbain, préservation du potentiel productif agricole, etc.).

Cependant, le changement climatique, par l'augmentation des risques d'inondations maritimes et fluviales et des périodes de sécheresse prolongées, complique cette tâche de gestion qui fait évoluer l'action publique vers une nouvelle « gouvernance » de l'ensemble des ressources naturelles.

Maîtrise foncière, un outil efficace pour la protection de l'eau ?

L'outil foncier est devenu incontournable pour la protection des espaces naturels et plus particulièrement pour la protection de la ressource en eau. Les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les paysages, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation.

La maîtrise foncière est une réelle stratégie de développement des territoires et sa mise en œuvre doit être concertée avec tous les acteurs du territoire. Le désenclavement des espaces protégés est rendu nécessaire afin de les connecter au reste du territoire et former un réseau cohérent de « trame verte et bleu ».

En milieu rural, de nouveaux enjeux liés à la maîtrise des usages de l'eau et à la réduction des sources de pollution interfèrent avec le marché du foncier agricole. En milieu urbain, la gestion des eaux a été pendant longtemps centrée sur l'aspect quantitatif uniquement, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en eau potable ou de l'évacuation des eaux de ruissellement et des eaux usées.

Ces dernières décennies, on assiste au développement d'approches de « gestion intégrée » du foncier et de l'eau, en milieu urbain comme en milieu rural.



Ces approches ont toutes le même objectif : une gestion quantitative et qualitative des eaux par la maîtrise foncière.

Les applications en sont multiples :

- amélioration du paysage urbain et du cadre de vie en proposant des aménagements qui offrent des bénéfices multiples ;
- acquisitions par les collectivités territoriales de parcelles au sein des aires d'alimentation de captages afin d'y imposer des usages du sol conservant leur vocation agricole mais conformes à la préservation de la qualité de l'eau
- préservation de la ressource en eau en considérant les eaux de pluie comme une ressource et non plus comme une nuisance ;
- protection du milieu récepteur ;
- maintien du régime hydraulique du milieu récepteur le plus proche possible du régime naturel ;
- protection et restauration de la qualité de l'eau des ruissellements superficiels et des réseaux souterrains ;
- prise en compte des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi que des inondations et de l'impact sur l'érosion des cours d'eau.



Or, la gestion foncière des espaces agricoles et urbains s'inscrit dans une nécessaire articulation des échelles de décision, du national au local, et partout se met en place une décentralisation donnant aux collectivités locales des compétences en matière d'urbanisme ou de développement territorial. A leurs côtés, de multiples acteurs, privés (professionnels, associatifs, société civile) et publics sont également parties prenantes pour associer l'usage et la préservation des ressources naturelles à la gouvernance foncière.

Celle-ci repose donc, à l'échelle des territoires, sur des processus de coordination entre acteurs de statuts variés, et renvoie à des jeux de négociation, de compromis et d'alliances variées formalisées ou non.

Si l'idée d'une généralisation de l'urgence de la préservation de l'eau est aujourd'hui largement diffusée, en quoi fait-elle bouger les lignes de la gouvernance foncière et l'aménagement des territoires ou tout au moins les réinterroge-t-elle ? Des mesures peu orthodoxes s'imposent. En quoi tend-on aujourd'hui vers de nouvelles formes de gouvernance, voire d'innovations en la matière ?

Table ronde #3

Vers une gestion intégrée des terres et des eaux pour atténuer les effets du changement climatique et promouvoir un développement agricole et urbain durable

Coordinateur : Aly TOUNKARA (Sénégal)

Aly Tounkara est ingénieur géomètre-topographe, Polytechnicien en Génie civil, spécialiste de la mobilisation et de la gestion des ressources en eau. Chef de Projets à l'Office des Lacs et Cours d'eau du Sénégal (OLAC) au Ministère de l'eau et de l'assainissement du Sénégal (MEA), Aly Toukara est également Président honoraire du réseau national des Jeunes géomètres du Sénégal affilié à l'Ordre National des Géomètres Experts du Sénégal (ONGES).

Modérateur : Jean-François DALBIN (France)

Après des études à l'institut de topométrie, Jean-François Dalbin exerce en qualité de géomètre-expert depuis 1987 en région parisienne. A partir de 2001, il s'investit au sein des instances de l'Ordre des géomètres-experts aux niveaux régional puis national et devient président du Conseil supérieur de 2015 à 2019. Jean-François Dalbin s'investit depuis de nombreuses années dans les activités de coopération internationale de la profession, notamment en matière de sécurisation foncière ou d'organisation de la profession dans les pays du Sud. Il est par ailleurs formateur en matière de copropriété et volumes auprès des géomètres-experts. Depuis 2018, Jean-François Dalbin est également Trésorier de la Fédération des géomètres francophones.

Intervenants :

Bouna KOITA (Sénégal)

Bouna Koita est maire de Dialambéré, une commune de 15.000 habitants située dans l'arrondissement de Mampatim, dans le département de Kolda au Sud du Sénégal. Longtemps restée dans l'anonymat comme la grande majorité des collectivités territoriales de l'intérieur du Sénégal, la commune de Dialambéré est aujourd'hui reconnue grâce à deux choses radicalement opposées : l'exploitation illégale et frauduleuse de son massif forestier de Kandiator et sa célèbre mare aux crocodiles qui est de plus en plus menacée. Ces deux problématiques environnementales continuent de susciter des débats et, surtout, des actions de la part des autorités locales allant dans le sens de stopper la dégradation de cette biodiversité menacée.

Lily Lisa YEVUGAH (Ghana)

Lily Lisa Yevugah est ingénieure géomaticienne et technicienne principale au Département de génie géomatique de l'Université des sciences et technologies de Kwame Nkrumah (KNUST), Kumasi, Ghana. Elle est membre du Ghana Institution of Surveyors (GhIS) et membre exécutif du Young Surveyors' Network (Ghana). Elle est actuellement doctorante (de 2017 à ce jour) dans le cadre du projet SHEATHE dirigé par le KNUST et l'Université d'Aarhus au Danemark. Elle travaille sur la cartographie spatiale et la modélisation des métaux lourds au Ghana.

Jennifer WHITTAL (Afrique du Sud)

Jennifer Whittal est professeure agrégée à la Division de géomatique de l'Université du Cap. Elle a obtenu un B.Sc. (arpentage) et un M.Sc. (ingénierie) spécialisés dans les systèmes de positionnement global de l'Université de Cape Town. En 2008, Jenny a obtenu son doctorat de l'Université de Calgary en appliquant le réalisme critique, la théorie des systèmes et les méthodes mixtes à un cas de réforme des systèmes cadastraux fiscaux. Elle est arpenteur-géomètre professionnel et donne des conférences sur l'arpentage et le droit foncier. Ses sujets de recherche portent sur les régimes fonciers et les systèmes cadastraux, avec un intérêt particulier pour le développement durable et la résilience des terres détenues par les pauvres, le continuum des droits fonciers et les mesures du régime foncier, la détention de biens historiques et les questions cadastrales en zone côtière. Depuis 2018, Jennifer Whittal préside le Réseau régional africain de la Fédération internationale des géomètres (ARN-FIG).